

AACOUNTING

SASU au capital de 100 euros,
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 940 589 898,
dont le siège social est situé 20 RUE DE PRONY 75017 PARIS-17E-ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le dix-huit mars,

À quatorze heures.

Au siège social, 20 RUE DE PRONY 75017 PARIS-17E-ARRONDISSEMENT.

Monsieur Anthony HADDAD,

Propriétaire de la totalité des 100 actions d'un euro chacune émises par la société AACOUNTING,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Anthony HADDAD.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Anthony HADDAD, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

20 RUE DE PRONY
75017 PARIS-17E-ARRONDISSEMENT

Nouvelle adresse :

66 AVENUE SAINTE-MARIE
94160 SAINT-MANDÉ.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 66 AVENUE SAINTE-MARIE 94160 SAINT-MANDÉ. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Anthony HADDAD

Zone de signature

Anthony Haddad

✓ Certifié par  yousign